

**AIDE EN LIGNE** 

# 2. FICHE - Connexion à la téléprocédure.

2. FICHE - CONNEXION A LA TELEPROCEDURE.	1
2.1. Accès à la téléprocédure :	1
2.2. Demande d'habilitation.	2
2.3. Identification.	3
2.4. Identification réussie	4
2.5. Contacter les administrateurs de l'application.	5

### 2.1. Accès à la téléprocédure :

Pour accéder à la téléprocédure il suffit de "cliquer" sur le lien indiquez dans le message de mise en œuvre de la mesure adressé par FranceAgriMer aux utilisateurs. Vous accédez alors au portail des téléprocédures FranceAgriMer.

Vous devez cliquer sur « Tempêtes, dispositifs FAC et autres aides » et ensuite sur « Cliquez pour accéder à l'application ».

Vous devez demander une habilitation à la téléprocédure en suivant les instructions (Attention, la demande d'habilitation est double : formulaire à remplir dans la téléprocédure et fax à adresser à FranceAgriMer). Une fois cette étape réalisée vous recevez un courriel vous indiquant votre identifiant et votre mot de passe.

CPortail FranceAgriMer - Windows Internet Explorer fourni par FranceAgrimer		- 🗆 ×
C C C File https://www.teleprocedures.office-elevage.fr/Portail/	💌 🔒 😽 🗙 ಶ Live Search	P -
🔆 Favoris 🌾 Portail FranceAgriMer		
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUI L'AGRICULTURE ET DE LA MER (FranceAg FranceAgriMer Portail FranceAgriMer BIENVENUE SUR LE PORTAIL DES TÉLÉPROCÉDURES FRANCEAGRIMER Ce portail est l'accès unique et simplifié à l'ensemble des téléprocédures extranet extranst-yous sont présentées. Pour la plupart des téléprocédures resentes, un i	TS DE griMer) de FranceAgriMer. Toutes les téléprocédures de l'établissement, disponibles en dentifiant de connexion vous sera demandé pour y accéder. Le portail sera enrich	
de nouvelles teléprocédures au fil des mois. AIDES EXTERNES - RÉSERVÉS EXCLUSIVEMENT AUX SERVICES DE L'ETAT	COMMERCE EXTERIEUR	
Aide à la vaccination FCO Aide Aviaire pour l'allongement des vides sanitaires Aide de compensation perte marge brute ovins Aides destruction des OAC et abattage des reproducteurs Bien être animal FAC - Plan d'urgence exploitation en difficulté Fièvre Catarrhale CA (FCOCA) Eièvre Catarrhale DI (ECOUT)	Téléprocédures aux opérateurs "Viande" (hors EXPADON)	
Indemnisation FCO - Aide au maintien, à l'engraissement des bovins, indemnisation mortalité et indemnisation pertes éleveurs ovins Percs zone montagne Sival PMBE SIVALCPER : Contrat Projet Etat Région SIVALLM : Lait Montagne Tempêtes, Dispositifs FAC et Autres Aides		
SANTE ANIMALE ET HYGIENE ALIMENTAIRE		
EXP@DON : Conditions sanitaires et phytosanitaires à l'exportation et conditions des échanges intracommunautaires d'animaux.		



# **AIDE EN LIGNE**

🖉 Portail FranceAgriMer - Windows Internet Explorer fourni par FranceAgrimer	
🚱 🕤 💌 🖉 https://www.teleprocedures.office-elevage.fr/Portal/DetallAppli.aspx?appli=H 💽 🔒 😏 🗙 💐 Live Search	<b>₽</b> -
🖕 Favoris 🏾 🏉 Portail FranceAgriMer	
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER (FranceAgriMer) Portail FranceAgriMer	
TEMPÊTES, DISPOSITIFS FAC ET AUTRES AIDES	
Catégorie :       AIDES EXTERNES - Réservés exclusivement aux services de l'Etat         Nom de la téléprocédure :       Tempêtes, Dispositifs FAC et Autres Aides	
Description : Aide pour compenser les pertes de production des aviculteurs et des accouveurs victimes de la tempête Klaus du 2009 - Fond d'allègement des charges tempête Klaus - Fond d'allègement des charges de la filière Lait, Fruits et le PSEA- Ostriecole, Xynthia agriculteurs et Xynthia aquaculteurs - Xynthia, aide à la reconstitution des matériels aq Inondations VAR, Aide Poulains	24 janvier égumes, Porcs, uacoles,
Dernière mise à jour :       15/12/2010         Accès :       Cliquez pour accéder à l'application	
Retour	
SOUS TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÉCHE	
4	<b>▼</b>

#### 2.2. Demande d'habilitation.

- 1/ Cliquer sur le lien de la téléprocédure : https://www.teleprocedures.office-elevage.fr.
- 2/ Dans le cadre intitulé "AIDES EXTERNES", cliquer sur le lien "Tempêtes, Dispositifs FAC et Autres Aides ".
- 3/ Cliquer sur "Vous n'êtes pas encore inscrit"
- 4/ Suivez les instructions d'habilitation au fur et à mesure des étapes.
- 5/ Editer la demande d'habilitation "papier" disponible sur la page d'accueil de la téléprocédure.
- 6/ Complétez la demande "papier" et adressez-la à la GECRI par FAX et par courrier.
- 7/ A réception de la demande électronique et de la demande "papier" nous validons votre habilitation et vous recevez un courriel vous indiquant votre identifiant et votre mot de passe.
- 8/ Pour vous connecter sans vous tromper dans le mot de passe, le mieux est de le sélectionner /copier dans le courriel et de le coller dans le champ mot de passe de la téléprocédure.
- 9/ Vous changez votre mot de passe à la 1ère connexion.



# AIDE EN LIGNE

Cempetes, Dispositifs FAC et Autres Aides - Windows Internet Explorer for         Image: State of the st	In. aspx?ReturnIUrl=%2fKPPA%2fAcc 💌 🔒 <table-cell-columns> 🌠 Live Search</table-cell-columns>
ranceAgriMer Tempêtes, Dispositifs FA	C et Autres Aides
IDENTIFICATION Identifiant : Mot de passe : Valider Vous n'êtes pas encore inscrit. Vous avez oublié votre mot de passe.	BIENVENUE         Pour accéder à ce service, vous devez d'abord vous authentifier avec un identifiant et un mot de passe fournis par FranceAgriMer. Il faut donc au préalable être habilité à utiliser cette application.         Télécharger une demande d'habilitation.         Image: Comparison of the service of the ser
SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÈCHE	D'autre part, vous pouvez consulter notre aide en ligne (.doc, .pdf) qui pourra répondre à un certain nombre de vos questions. DE LA RURALITÉ, ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Ecran 1 : Identification

## 2.3. Identification.

Trois cas de figure sont possibles pour s'identifier à la télé procédure :

• CAS 1 : Vous êtes déjà inscrit à la téléprocédure et vous avez déjà effectué une demande d'habilitation.

Il suffit simplement de vous identifier par votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à la téléprocédure.

En résumé : Saisir votre Identifiant ① ainsi que votre Mot de passe, puis cliquer sur Valider de l'écran 1.

• CAS 2 : Vous êtes déjà inscrit à une téléprocédure du portail des téléprocédures FranceAgriMer mais pas à cette téléprocédure :

Vous devez demander une habilitation pour cette téléprocédure comme indiqué au point 2.2. « Demande d'habilitation ».

En résumé : Cliquez sur le lien **Vous n'êtes pas encore inscrit.** sur l'écran 1 : Sur l'écran 2, répondez **OUI**, identifiez vous et suivez les instructions proposées (demande d'habilitation). Un message est envoyé automatiquement aux administrateurs afin de vous attribuer un profil pour cette application. Cette action ne dispense pas de faire une demande d'habilitation écrite **(2)**. Par défaut, le profil attribué sera un profil de consultation.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION	
Etape nº1	
Merci d'indiquer si vous vous êtes déjà inscrit à une application téléprocédures de l'Office de l'Elevage :	
OUI, je me suis déjà inscrit à une autre téléprocédure de l'Office de l'Elevage telle que Sival PMBE, Expadon, Impadon, app Crise	olication d'Aide de
○NON, je ne me suis jamais inscrit à une téléprocédure de l'Office de l'Elevage.	
Retour	Etape suivante>

Ecran 1 : Formulaire d'inscription

• CAS 3 : Vous n'avez jamais été inscrit à une téléprocédure de FranceAgriMer :

Vous devez demander une habilitation comme indiqué au point 2.2 demande d'habilitation.

En résumé : Allez sur le lien **Vous n'êtes pas encore inscrit.** sur l'écran 1. Sur l'écran 2, répondez **NON**, puis passer à l'étape suivante. Remplissez le formulaire d'inscription et validezle. Ensuite, sur la page d'identification, télécharger la demande d'habilitation et la transmettre signée en original à la Mission gestion de Crise par télécopie et par courrier.

## 2.4. Identification réussie

Une fois l'identification réussie, la page d'accueil de l'application s'affiche. Cette page présente les mesures mises en œuvre dans la téléprocédure ainsi que le menu des principales fonctionnalités proposées aux utilisateurs.



Ecran 2 : Page d'accueil



### 2.5. Contacter les administrateurs de l'application.

Se placer sur le mot **Contact** de l'écran 1, afin d'accéder à une fiche ( Ecran 3) permettant de contacter les correspondants de l'application.

Remplir les champs obligatoires et sélectionner dans la liste déroulante la rubrique correspondant au problème rencontré. Dans la partie message, décrire au mieux vos difficultés afin que FranceAgriMer puisse apporter la solution la plus adaptée, puis appuyer sur le bouton

Nom		
Téléphone :		
Email :		
Nature du message :	×	
Texte affiché sur l'image :	3W192p	Générer une nouvelle image
Message :		

Ecran 3 : Formulaire de contact